



## Encolere contre le service medical

Par **carrey**, le **03/02/2009** à **19:23**

bonjour,

en mai 2008 je suis contrôlé par le service medical du havre pour une demande d'entente préalable qui se termine par un accord favorable pour une intervention réparatrice, du a une grossesse gemellaire j'ai un ventre en forme de fesse a cause de l'obstricien qui m'a ouverte comme un lapin et un diastasis sous ombilical maintenant que j'ai trouvé une mutuelle qui peut couvrir les depassements d'honoraires du chirurgien qui doit m'operer en avril,le controle medical me dit qu'il ne veule plus prendre en charge l'intervention QBFA012 car je n'est pas de tablier,normal puisque j'ai le ventre en fesse donc il ne tombe pas vraiment.Quel recours puis-je avoir?Et ont il le droit de revenir sur cet accord?Merci de me repondre car je suis desemparé,je commençais a aller mieux depuis que je savais que j'allais pouvoir me faire reparer le ventre et sans cette prise en charge je ne peut plus me faire operer et donc retour pour moi dans cette deprime qui gache ma vie